

# PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

## Séance du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, à 20 heures 30.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER,

**Présents :** Membres titulaires : Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Jean Louis POUDEVIGNE, Jean Luc GIBERT, Patrick DEGONZAGA, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Véronique POIGNET SENGHER, Pascal PETOUILLAT, Pierre LUCCHINI, Laurent MARIOGE, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Régine HURLIN, Jacques DURAND, Daniel VOLEON, Clémence COSSART, Joseph ARTAL, Marceau LACROIX, Karen JOUVE

Membres suppléants : Yannick BONNET (pour Fabienne ROCA), Serge ROUVIERE (pour Catherine BERGOGNE), David RETOURNA (pour Jean François DURAND COUTELLE), Sarah TOURNEMINE (pour Marie-Françoise MAQUART)

Procurations : Stéphanie OGIER à Jean Louis POUDEVIGNE, Nicole RAYMOND à Véronique POIGNET SENGHER, Christine MONTEIL à Jean Luc GIBERT

**Excusés (sans suppléant)** : Bernard CHLUDA, Ivan COUDERC, Jean Marc FLOUTIER, Claude MAGNIN FEYSOT, Augustine GILLARD

Soit 31 membres ayant pris part au vote.

*Mme POIGNET SENGHER démarre la séance en remerciant les délégués de la commission Finances qui se sont réunis deux soirs de suite, dans un délai très court imposé par les textes.*

### **Délibération n°1/5** **Compte de gestion**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, présente les comptes de gestion 2019 établis par le comptable public.

Le Conseil syndical après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés

et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - Déclare, à la majorité (2 abstentions : Mme PANAFIEU, Mme HURLIN ; 4 contre : M. TIXADOR, Mme JOUVE, Mme TOURNEMINE, M. RETOURNA), que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*Attention, les chiffres du bilan sont une photographie au 31/12/N-1 et donc ne reflètent pas la réalité des dettes et des créances au jour de l'adoption du budget. Des documents complémentaires ont été remis aux délégués de la commission finances en ce sens.*

### **Délibération n°2/5** **Compte administratif**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, présente le compte administratif 2019, à la vue du budget primitif et des décisions modificatives de cet exercice, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>						
Résultats reportés	410 748.00			284 436.00	410 748.00	284 436.00
Opérations de l'exercice	650 389.24	1 050 949.79	1 817 151.08	1 645 194.71	2 467 540.32	2 696 144.50
<b>TOTAUX</b>	<b>1 061 137.24</b>	<b>1 050 949.79</b>	<b>1 817 151.08</b>	<b>1 929 630.71</b>	<b>2 878 288.32</b>	<b>2 980 580.50</b>
<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>10 187.45</i>			<i>112 479.63</i>		<i>102 292.18</i>
Restes à réaliser						
RÉSULTATS de CLOTURE	10 187.45			112 479.63		102 292.18

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à la majorité (6 contre : Mme PANAFIEU, Mme HURLIN, M. TIXADOR, Mme JOUVE, Mme TOURNEMINE, M. RETOURNA) :

- 1) Constate aussi bien la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives, le résultat de fonctionnement de

l'exercice, le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

Madame Véronique POIGNET SENGHER, remercie les membres du Conseil syndical de leur vote.

*Monsieur TIXADOR interroge la Présidente sur le remboursement des emprunts. Les deux prêts relais réalisés au lancement du Syndicat ont été remboursés (2018 et 2019). En 2020, le Syndicat Mixte bénéficie d'une ligne de trésorerie de 250 000 euros (remboursable en novembre 2020). Le tableau détaillé des emprunts en cours a été examiné par les délégués de la commission finances la veille.*

### Délibération n°3/5 Affectation du résultat

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, propose d'affecter les résultats de l'exercice 2019.

Le Conseil syndical, à la majorité (3 abstentions : Mme JOUVE, Mme TOURNEMINE, M. RETOURNA), après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019 :

**CONSTATE** les résultats ci-après :

- Excédent de fonctionnement..... 112 479.63 €
- Déficit d'investissement..... 10 187.45 €

**DECIDE** de l'affectation de ces résultats comme suit :

- Report à nouveau fonctionnement..... 102 292.18 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)..... 10 187.45 €

### Délibération n°4/5 Budget 2020

Madame Véronique POIGNET SENGHER, Présidente, présente le budget primitif 2020 au Comité syndical. Il tient compte des propositions de la commission finances du 29 juillet 2020.

Il présente le budget principal, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : ..... 1 949 636.00 €
- Recettes de fonctionnement : ..... 1 949 636.00 €
- Dépenses d'investissement : ..... 373 196.00 €
- Recettes d'investissement : ..... 373 196.00 €



*Monsieur LUCCHINI s'inquiète du coût de la prestation enfance jeunesse. Il ne remet pas en question la qualité de la prestation mais il estime que sa commune n'en profite pas. Il souhaite revoir les clés de répartition. Il fait le rapprochement avec les SIRS où la cotisation est calculée au nombre d'enfants présents. C'est ce point qui justifie son vote contre le budget 2020.*

*Monsieur ROUVIERE suggère que le Syndicat Mixte présente différentes simulations avec différentes clés de répartition.*

*Madame POIGNET SENGHER assure que la commission Finances se réunira plus fréquemment. L'année 2019 a été perturbée par le COVID-19 et le décalage des installations des différents conseils municipaux n'a pas permis au Syndicat Mixte de réunir ses propres délégués avant le 28 juillet malheureusement.*

*Madame TOURNEMINE interroge sur la renégociation prévue du contrat du balayage lavage mécanisé compte-tenu de l'annulation des fêtes votives. Plusieurs messages ont déjà été adressés en ce sens aux communes qui ont pu décaler les prestations non faites sur d'autres moments de l'année. L'entreprise OCEAN s'est montrée particulièrement souple à ce sujet (élargissement des parcours ou prestations décalées...).*

*Madame GIANNACCINI s'étonne d'une cotisation négative sur le pôle communication. Il est rappelé que la commission Finances a souhaité supprimer le projet d'application smartphone en 2020 pour faire des économies, et une partie de l'excédent 2019 a ainsi pu être redistribuée.*

*Madame LEFEVRE interroge sur le pôle vie locale également perturbé par le COVID-19. Les spectacles 2020 (mois d'avril) ont tous pu être reportés sur l'exercice 2021.*

#### **Délibération n°5/5** **Exonération loyers**

Madame Véronique POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que le Syndicat Mixte possède des bureaux à Saint Geniès de Malgoirès, qui sont loués depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, au Dr MOINARD pour son activité d'orthodontie.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, l'activité du Dr MOINARD, a connu un démarrage difficile. Il loue les locaux du Syndicat Mixte depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, il a réalisé les travaux d'aménagement et d'ameublement nécessaires jusqu'au 28 février 2020. Le confinement a été proposé le 17 mars et s'est achevé le 11 mai 2020.

Aussi, Mme Véronique POIGNET SENGHER propose au Conseil syndical d'accepter l'exonération de deux mois de loyers, liés à l'obligation de fermeture administrative.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition,

*La séance est levée à 21h30*

<i>Joseph ARTAL</i>	<i>Catherine BERGOGNE</i>	<i>Gilbert CASAS</i>
<i>Bernard CHLUDA</i>	<i>Clémence COSSART</i>	<i>Ivan COUDERC</i>
<i>Patrick DEGONZAGA</i>	<i>Jacques DURAND</i>	<i>Jean F. DURAND COUTELLE</i>
<i>Agnès FLAMME</i>	<i>Jean Marc FLOUTIER</i>	<i>Maryse GIANNACCINI</i>
<i>Jean Luc GIBERT</i>	<i>Augustine GILLARD</i>	<i>Régine HURLIN</i>
<i>Karen JOUVE</i>	<i>Marceau LACROIX</i>	<i>Christine LEFEVRE</i>
<i>Pierre LUCCHINI</i>	<i>Claude MAGNIN FEYSOT</i>	<i>Marie Françoise MAQUART</i>
<i>Laurent MARIOGE</i>	<i>Daniel MARQUET</i>	<i>Christine MONTEIL</i>
<i>Josette NOUASSA</i>	<i>Stéphanie OGIER</i>	<i>Blandine PANAFIEU</i>
<i>Pascal PETOUILLAT</i>	<i>Carine PEYDRO</i>	<i>Véronique POIGNET SENER</i>
<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>	<i>Nicole RAYMOND</i>	<i>Fabienne ROCA</i>
<i>Caroline SAUMADE</i>	<i>Gilles TIXADOR</i>	<i>Daniel VOLEON</i>